

Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je signalerai ce point de vue aux dirigeants de l'EACL, mais j'aimerais faire l'observation suivante. Je pense que les députés devraient se rendre compte de l'importance de la compagnie commerciale dans la vie commerciale du Japon. C'est, en effet, sa force d'importation qui lui donne sa force d'exportation. Pour cette raison, je pense qu'en allant faire affaire au Japon, les chances sont bien meilleures en nommant un agent d'une des sociétés commerciales.

* * *

LES POSTES

L'OBJECTIF DE LA MAJORATION DES TARIFS—LES MESURES TENDANT AU RÉTABLISSEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SERVICE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme les Canadiens protestent au sujet de la dernière hausse des tarifs postaux, le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre si ces hausses régulières sont destinées à combler en partie le déficit des Postes ou à subventionner ce service essentiel?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse du député. J'ai eu connaissance de certaines protestations mais en général moins que je n'en attendais.

Une voix: Attendez encore un peu.

M. Blais: Je ferai remarquer également au député que d'après les premières indications que nous en avons, les hausses de tarifs n'ont pas fait diminuer la quantité de courrier. En fait, les prix actuels des timbres correspondent à ceux de 1955 et suivent l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire. Les protestations sont peut-être encore dans les sacs postaux. Étant donné les augmentations successives des coûts, le déficit permanent et la détérioration du service qui caractérisent le fonctionnement des postes ces dernières années, le ministre des Postes voudrait-il dire à la Chambre quelles ont été les mesures qu'il a prises, depuis son entrée en fonctions, pour améliorer le service postal canadien et lui rendre son efficacité d'antan? Quelles sont en particulier les recommandations du rapport Hays qu'il a appliquées?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention pour l'instant de faire de déclaration à l'appel des motions en réponse à la question du député. Je suis heureux de remarquer que son chef a finalement reçu par le courrier l'invitation par laquelle il lui demandait de se rendre à sa circonscription, sans aucun doute pour lui réserver un discours de bienvenue.

M. Clark: Il a dû la lui remettre lui-même, J.-J.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA JUSTIFICATION DES POURSUITES INTENTÉES—L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS À LA LOI

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné que la Commission a décidé de poursuivre de nombreux agriculteurs, agents et sociétés de manutention, accusant d'actes criminels des citoyens honorables, industriels et d'une réputation sans tache, le ministre considère-t-il que les initiatives prises aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé se justifient réellement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me prononcer sur une question dont les tribunaux sont saisis. Nous avons déjà eu un débat intéressant sur les questions que soulève l'application de la loi concernant la Commission canadienne du blé. Bien entendu, les règlements doivent faire l'objet de procédures de mise en application, mais ce serait exagérer que de parler ici de poursuites au criminel.

M. Ritchie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisage-t-il de trouver d'autres moyens de régler le cas des citoyens honorables qui enfreignent le règlement, souvent involontairement et dans l'intérêt de la production, sans devoir lancer d'accusations au criminel?

M. Lang: Nous pourrions certes envisager cette possibilité, monsieur l'Orateur, la prochaine fois que la Chambre sera saisie de la loi. J'espère que le député conviendra avec moi que pour protéger l'ensemble des producteurs et assurer l'égalité des chances en matière de livraison, il faut des règlements et que nous devons veiller à les mettre en vigueur.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE PROJET DE NOUVEL ÉTABLISSEMENT AU MANITOBA—L'OPPORTUNITÉ DE LA CONSTRUCTION À CHURCHILL OU À LYNN LAKE

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle qu'a posée le député de Selkirk et s'adresse au solliciteur général. J'aimerais lui demander s'il a pensé à Churchill ou Lyon Lake, au Manitoba, pour y faire construire le pénitencier fédéral prévu, étant donné le chômage élevé et le grand retard économique qui sévissent dans cette région?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait disposés à envisager tous les emplacements possibles au Manitoba. Je vais prendre note de la proposition du député et en faire part aux responsables de mon ministère, plus exactement au groupe qui s'occupe de la sélection pour le Manitoba.